



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB/CS

P.V. AEDCI 48

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 8 juin 2016

Ordre du jour :

1. Participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne "EUAM Ukraine"
- avis de la commission

2. 6962 Projet de loi portant approbation
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Londres, le 8 septembre 2015 ;
- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Chypre concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Luxembourg, le 3 septembre 2015
- Rapporteuse : Madame Claudia Dall'Agnol
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Alex Bodry (remplaçant de M. Marc Angel), M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar

M. Jean Olinger, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Vice-Président de la Commission

*

1. **Participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne "EUAM Ukraine"**

- avis de la commission

La mission civile en Ukraine a été instaurée par l'Union européenne sur la demande du gouvernement ukrainien dans le but de stabiliser le pays et de renforcer ses forces de sécurité afin de contrecarrer la grave menace qui a failli déstabiliser l'Etat ukrainien. La mission, placée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne, a débuté en décembre 2014. Le Luxembourg y a déjà participé avec l'envoi d'un agent de la Police grand-ducale.

L'objectif du présent avant-projet de règlement grand-ducal est de pouvoir déployer deux membres de la Police grand-ducale jusqu'à échéance du mandat de la mission.

Discussion

Il s'avère que le gouvernement procédera à l'appel à candidatures une fois le règlement grand-ducal en vigueur. Un membre de la commission insiste à ce que l'appel à candidatures soit diffusé de manière à ce que tous les agents de la Police grand-ducale en puissent prendre connaissance.

Un autre membre de la commission s'enquiert du « IBM » (Integrated Border Management) mentionné dans l'exposé des motifs. Le représentant du gouvernement explique que le but principal de la mission est de contribuer à la réforme du système d'éducation du secteur de sécurité, l'IBM n'étant qu'un élément marginal difficilement réalisable à ce stade.

Une évaluation de la mission est en cours. Le rapport de cette évolution sera transmis aux membres de la commission dès qu'il aura été rendu public.

La prolongation de la mission se fait par étapes de deux ans. L'avant-projet de règlement grand-ducal ne précise pas de date d'achèvement, le gouvernement souhaitant participer à la mission au-delà de l'étape en cours, et jusqu'à échéance du mandat dont la date n'est pas encore connue.

La commission donne son accord, avec l'abstention du représentant de la sensibilité politique ADR, à la prolongation de la mission sous rubrique.

2. 6962 Projet de loi portant approbation

- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Londres, le 8 septembre 2015 ;

- de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Chypre concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Luxembourg, le 3 septembre 2015

La rapporteure présente brièvement le contenu de son projet de rapport. Le projet de loi s'inscrit dans toute une série de projets similaires portant approbation à des accords sur la protection réciproque d'informations classifiées. La seule différence par rapport à d'autres accords est que la Grande-Bretagne ne connaît que trois niveaux de sécurité (« top secret », « secret », « official ») au lieu de quatre niveaux.

La commission adopte à l'unanimité le projet de rapport.

Luxembourg, le 30 juin 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Vice-Président,
Laurent Mosar